

PARTICIPATION DE LA CMCAS AUX SEJOURS SCOLAIRES

NATURE DES SEJOURS

CLASSES TRANSPLANTEES :

Classe de Neige
Classe de découverte
Classe de Mer
Classe Verte

} organisées par
les établissements scolaires

SEJOURS LINGUISTIQUES : organisés par les établissements scolaires dans les pays d'origine de la langue, en dehors des vacances d'été.

Pour obtenir cette aide, il faut remplir après la réalisation du séjour, le formulaire ci-joint.

DUREE DES SEJOURS

- minimum 4 jours, maximum 21 jours.

BENEFICIAIRES

Tous les ayants droits, suivant les 8 tranches de coefficient social.

- Classes de mer, neige, découverte ou verte : enfants ou pupilles d'agent statutaire en activité ou bénéficiaire de pension de réversion ou d'ancienneté, scolarisés en primaire, collège et lycée.
- Séjours linguistiques : enfants ou pupilles d'agent statutaire en activité ou bénéficiaire de pension de réversion ou d'ancienneté, scolarisés au collège ou lycée.

PERIODICITE DU SEJOUR

La période pendant laquelle peuvent se dérouler les différents séjours est fixée du 01/01/2010 au 31/12/2010.

PARTICIPATION FINANCIERE

La CMCAS finance suivant le coefficient social des agents, réparti en 8 tranches, de 75 % pour la tranche 1 à 5 % pour la tranche 8 et incluant un prix de séjour plafonné à 42 €uros par jour.

Pr LA COMMISSION JEUNESSE
Le Président
Alain AIME

Pr LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Le Président
Jérôme AHRWEILLER

**DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE
 AUX SEJOURS ENFANTS**

NOM et PRENOM de l'AGENT	S.L.V

NOM et PRENOM de l'ENFANT	Date de naissance

NATURE DES SEJOURS	LIEU DU SEJOUR	DATES DU SEJOUR
Classe transplantée		du au
Séjour linguistique		du au

Date :

Signature :

ATTESTATION DE SEJOUR

CLASSE TRANSPLANTEE

SEJOUR LINGUISTIQUE

PARTIE RESERVEE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Je soussigné(e)Qualité

Certifie que l'enfant

A séjourné à :du au

Coût du séjour :

La participation financière de la famille s'élève à :

Cachet de
L'établissement
Scolaire
(obligatoire)

ATTESTATION DU C.E. OU DE L'EMPLOYEUR DU CONJOINT

Je soussigné(e)

Certifie que

a perçu une subvention
si oui, montant de la subvention :

n'a perçu aucune subvention.

Cachet
C.E.
ou
EMPLOYEUR

Votre conjoint est-il salarié ?

Oui

Non

Nom et Adresse de l'employeur :

.....

.....

Le Comité d'Entreprise ou l'employeur de votre conjoint donne-t-il une aide ?

Oui

Non

Remplir l'attestation au recto et faire apposer le cachet du C.E. ou de l'employeur

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Avis d'imposition 2007 pour les séjours ayant lieu avant le 31/03/2010 et avis d'imposition 2008 pour les séjours ayant lieu après le 31/03/2010.

Relevé d'identité bancaire ou postal.

CONDITIONS EXIGEES

Tous les séjours devront être organisés par des Etablissements Scolaires.
Aucun remboursement ne sera effectué après le 31/01/2011 (raison budgétaire).

***MERCI DE VERIFIER VOTRE DOSSIER AVANT ENVOI
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE***